

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SÉLECTION
ÉQUIPE DE FRANCE *RELÈVE*
2022

CYCLISME
SUR PISTE

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**



Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon - CS 40100 - 78069 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Tél : 08.11.04.05.55 (non surtaxé) – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>

Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Créée le 6 février 1881 sous la dénomination Union Vélocipédique de France





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la discipline après avis du Directeur du Service Médical Fédéral de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportive-s licencié-e-s à la FFC sélectionnables dans l'objectif prioritaire de remporter des titres et des médailles sur les épreuves internationales et olympiques.

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportive-s sélectionnables ou sélectionnés tout athlète qui n'est manifestement plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle du suivi médical réglementaire.

5 - Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout athlète qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés dans ce document ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout athlète dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image

6 - Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et respecter le calendrier de préparation (dont le parcours de compétitions et de stages) défini par l'Entraîneur National en charge du collectif de la discipline, sauf contre-indication médicale constatée par le médecin en charge de l'Équipe de France et/ou le médecin fédéral. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.



PRINCIPES SPÉCIFIQUES A LA PISTE

- **Disciplines olympiques**
 - **Sprint :**
 - **Vitesse par équipe**
 - **Vitesse**
 - **Keirin**
 - **Endurance :**
 - **Poursuite par équipes**
 - **Omnium**
 - **Madison**
- **Disciplines non olympiques**
 - **Sprint :**
 - **KM (H) / 500m (F)**
 - **Endurance :**
 - **Poursuite individuelle**
 - **Course aux points**
 - **Scratch**
 - **Elimination**

Le programme des collectifs piste Relève de l'Équipe de France s'intègre dans un objectif global permettant de contribuer à l'objectif de médailles aux Jeux Olympiques. À ce titre, les disciplines actuellement au programme des Jeux Olympiques présentent un caractère prioritaire de préparation pluriannuelle, sans pour autant négliger les autres épreuves en raison de leur complémentarité avec les autres spécialités.

La particularité du calendrier international sur piste avec différents systèmes d'éligibilité de la nation et/ou des coureurs nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux disposent des conditions requises par la réglementation UCI, permettant de contribuer à cet objectif olympique.



CALENDRIER DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2022 – PISTE RELÈVE

Programme Relève 2022 – Sprint et Endurance

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Lieu
1	GP Anadia (Classe 1)	21 janvier 2022	23 janvier 2022	4	Anadia
2	Stage Relève Endurance	08 mars 2022	11 mars 2022	4	Bourges
3	Stage Relève Sprint	14 mars 2022	18 mars 2022	5	SQY
4	GP Gand (Classe 1)	15 avril 2022	17 avril 2022	4	Gand
5	Stage Relève Sprint	25 avril 2022	29 avril 2022	5	SQY
6	Stage Relève Endurance	09 mai 2022	12 mai 2022	4	SQY
7	Stage Relève Sprint	23 mai 2022	27 mai 2022	5	SQY
8	Stage Relève Endurance Hommes (Préparation Championnat d'Europe)	27 juin 2022	01 juillet 2022	5	SQY
9	Stage Relève Sprint (Préparation Championnat d'Europe)	27 juin 2022	06 juillet 2022	10	SQY
10	Stage Relève Endurance Filles (Préparation Championnat d'Europe)	04 juillet 2022	09 juillet 2022	6	SQY
11	Championnat d'Europe Juniors et Espoirs – Sprint et Endurance	14 juillet 2022	19 juillet 2022	6	Anadia
12	Stage Relève Endurance Filles (Préparation Championnat du Monde)	30 juillet 2022	05 août 2022	7	Bourges
13	Stage Relève Sprint (Préparation Championnat du Monde)	À définir	À définir	-	Hyères
14	Championnat du Monde Juniors – Sprint et Endurance	23 août 2022	27 août 2022	5	Tel Aviv

Stages

Un programme de regroupements et stages est mis en place par la FFC afin d'évaluer et identifier les qualités des sportif·ive·s dans différentes spécialités sur piste, de préparer les échéances internationales, de perfectionner certains facteurs et d'optimiser la préparation des athlètes aux échéances internationales.

Ces stages ont pour objectif de contribuer à renforcer le rang de la France au plus haut-niveau international. Ils sont complémentaires des activités des clubs et/ou teams, des comités départementaux et régionaux et des différentes actions de formation, de perfectionnement, de suivi et d'évaluation réalisées par les différents acteurs du cyclisme français.

Ainsi, pour chaque stage, sont sélectionnables plusieurs athlètes suivant leur capacité future ou immédiate à intégrer l'Équipe de France sur différentes compétitions internationales.

Championnats d'Europe Juniors / Espoirs

Anadia (Portugal) – 14 au 19 juillet 2022

➔ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les athlètes ayant participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les Entraîneurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques. Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s dans les listes nominatives « Relève à fort potentiel » et « Relève Avenir » du Programme Relève de la FFC.

Le sélectionneur effectue son choix parmi les sportif-ive-s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France.

Le niveau de performance des poursuites par équipe et vitesses par équipe déterminera principalement le nombre d'athlètes présents sur cette échéance.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les mois ou années précédentes et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2022.

Sont sélectionnés nominativement, les athlètes sélectionnables dans plusieurs spécialités qui démontrent une capacité de performance sur celles-ci. Cette sélection nominative s'appuiera également sur la capacité de performance à long terme de l'athlète et sa perspective à pouvoir intégrer une liste large d'athlètes en vue des Jeux Olympiques.

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve de modifications réglementaires (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5 (1éq)	5 (1éq)
Vitesse par équipes	3 (1éq)	3 (1éq)
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Vitesse Individuelle	2	2
Keirin	2	2
Omnium	1	1
KM / 500 m	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Élimination	1	1
Scratch	1	1

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportive, et notamment de l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les Championnats du Monde, permettant à la France d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive.

➔ Poursuite par Équipe :

1 seule équipe est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CE, CM, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Test de sélection réalisé lors du stage de sélection et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères de régularité concernant le temps au tour pour viser le top 4 des nations (les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes sur 4 relais) :
 - Hommes : 14''6 pour les **espoirs** soit un temps final de 4'00 ; 14''9 pour les **juniors** soit un temps final de 4'05 ;
 - Femmes : 16''4 pour les **espoirs** soit un temps final de 4'28-4'29 ; 16''7 pour les **juniors** soit un temps final de 4'33.
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France 2021 (dans la spécialité poursuite et autres).

➔ Américaine :

1 équipe au maximum est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion·ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente en américaine et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2019 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2019 (pour les espoirs).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Omnium :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Performances réalisées lors du Championnats de France 2021 en Omnium ;
- Podium aux championnats de France depuis 2019 sur les épreuves de courses en peloton.

➔ Scratch :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente au scratch et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2019 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2019 (pour les espoirs).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Poursuite individuelle :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Performances chronométriques depuis 2019 pour viser le top 4 européen *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes :
 - 3'20 pour les juniors hommes ;
 - 2'26 pour les juniors femmes ;
 - 4'20 pour les espoirs hommes ;
 - 3'35 pour les espoirs femmes ;
- Performances réalisées lors du championnat de France de poursuite individuelle depuis 2019 et lors des stages de sélections ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement au sein de la poursuite par équipe.

➤ Course aux Points :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente en course aux points et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2019 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2019 (pour les espoirs).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➤ Élimination :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente en élimination et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2019 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2019 (pour les espoirs).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➤ Vitesse par Équipe :

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Test de sélection réalisé lors des stages de sélection et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères chronométriques suivant les différents postes attribués pour réaliser le meilleur temps final :

- **Juniors**
 - Homme : 18''8/13''8/14''4 soit un temps final minimal de 47''
 - Femme : 21''0/15''5/16''5 soit un temps final minimal de 53''
- **Espoirs**
 - Homme : 18''2/13''5/14''0 soit un temps final minimal de 45''7
 - Femme : 20''5/15''0/16''0 soit un temps final minimal de 51''5
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France depuis 2019.

➔ Vitesse individuelle :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente,
- Performances chronométriques depuis 2019 pour viser le top 8 européen *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques minimales suivantes sur le 200 mètres lancé :
 - 10''6 pour les **juniors hommes** ;
 - 11''8 pour les **juniors femmes** ;
 - 10''2 pour les **espoirs hommes** ;
 - 11''5 pour les **espoirs femmes** ;
- Performances réalisées lors du championnat de France lors des épreuves de sprint depuis 2019 et lors des stages de sélection ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement au sein de la Vitesse par équipe.

➔ Keirin :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Avoir réalisé moins de 10''6/10''2 pour les juniors/espoirs Hommes et moins de 11''8/11''5 pour les juniors/espoirs Femmes sur le 200 mètres lancé lors de la saison (compétition ou stage).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du Sprint.

➔ 500 m / KM :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Performances chronométriques en 2021 et 2022 pour viser le top 8 mondial *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques minimales suivantes :
 - 1'04" pour les juniors hommes ;
 - 37"5 pour les juniors femmes ;
 - 1'03" pour les espoirs hommes ;
 - 36" pour les espoirs femmes ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du Sprint.

Championnats du Monde Juniors

Tel-Aviv (Israël) – 23 au 27 août 2022

La participation de l'Équipe de France à cette échéance est un des déterminants à une sélection de l'Équipe de France aux Championnats du Monde piste Élite.

➔ Critères de sélection nominative des sportif-ive-s titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les athlètes ayant participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les Entraîneurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques. Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s dans les listes nominatives « Relève à fort potentiel » et « Relève Avenir » du Programme Relève de la FFC.

Le sélectionneur effectue son choix parmi les sportif-ive-s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France.

Le niveau de performance des poursuites par équipe et vitesses par équipe déterminera principalement le nombre d'athlètes présents sur cette échéance.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les mois ou années précédentes et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2022.

Sont sélectionnés nominativement, les athlètes sélectionnables dans plusieurs spécialités qui démontrent une capacité de performance sur celles-ci. Cette sélection nominative s'appuiera également sur la capacité de performance à long terme de l'athlète et sa perspective à pouvoir intégrer une liste large d'athlètes en vue des Jeux Olympiques.

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5 (1éq)	5 (1éq)
Vitesse par équipes	3 (1éq)	3 (1éq)
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Vitesse Individuelle	2	2
Keirin	2	2
Omnium	1	1
KM / 500 m	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1

Elimination	1	1
Scratch	1	1

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportive, et notamment de l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les Championnats du Monde, permettant à la France d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive.

➔ Poursuite par Equipe :

1 seule équipe est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence en 2021 ;
- Test de sélection réalisé lors du stage de sélection et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères de régularité concernant le temps au tour pour viser le top 4 des nations (les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes sur 4 relais) :
 - Homme : 14''8 (4'04/4'05)
 - Femme : 16''5 pour les juniors (4'30)
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France 2021 (dans la spécialité poursuite et autres).

➔ Américaine :

1 équipe au maximum est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2021 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2021 ;
- Podium au Championnat de France 2021 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France Junior Piste 2021 dans la spécialité ;
- Champion de France cadets 2021 dans la spécialité ;
- Performances réalisées lors des stages nationaux.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Omnium :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2021 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2021 ;
- Podium au Championnat de France 2021 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Champion de France cadets 2021 dans la spécialité ;
- Performances réalisées lors des stages nationaux.

➔ Scratch :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2021 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) de l'année 2021 ;
- Podium au Championnat de France 2021 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France Junior Piste 2021 dans la spécialité ;
- Champion de France cadets 2021 dans la spécialité.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Poursuite individuelle :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Performance chronométrique en 2021 et 2022 pour viser le top 10 mondial *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes :
 - 3'20 pour les hommes ;
 - 2'26 pour les femmes ;
- Performances réalisées lors du championnat de France de poursuite individuelle et des stages de sélections.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement au sein de la poursuite par équipe.

➔ Course aux Points :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2021 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) de l'année 2021 ;

- Podium au Championnat de France 2021 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France Junior Piste 2021 dans la spécialité ;
- Champion de France cadets 2021.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Elimination :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2021 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) de l'année 2021 ;
- Podium au Championnat de France 2021 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France Junior Piste 2021 dans la spécialité ;
- Champion de France cadet 2021.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Vitesse par Équipe :

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence en 2021 ;
- Test de sélection réalisé lors des stages de sélection et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères chronométriques suivant les différents postes attribués pour réaliser le meilleur temps final :
 - Homme : 18''8/13''8/14''4 soit un temps final minimal de 47''
 - Femme : 21''0/15''5/16''5 soit un temps final minimal de 53''
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France depuis 2019.

➔ Vitesse individuelle :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence en 2021 ;
- Avoir réalisé sur le 200 mètres lancé moins de 10''6 pour les juniors Hommes et moins de 11''8 pour les juniors Femmes lors de la saison (compétition ou stage)

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du Sprint.

⇒ Keirin :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence en 2021 ;
- Avoir réalisé sur le 200 mètres lancé moins de 10''6 pour les U19 Hommes et moins de 11''8 pour les juniors Femmes lors de la saison (compétition ou stage)

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du Sprint.

⇒ 500 m / KM :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Performances chronométriques en 2021 et 2022 pour viser le top 8 mondial *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques minimales suivantes :
 - 1''04 pour les hommes ;
 - 37''5 pour les femmes ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du Sprint.

Autres épreuves internationales

auxquelles l'Équipe de France participe

Information : Point UCI attribués aux premières places des épreuves individuelles lors des Grands Prix

Classe de l'épreuve	Hommes	Femmes
Classe 1	200	200
Classe 2/Chpts nationaux	100	100

La participation des coureurs est libre lors de toutes les épreuves de classe 1, classe 2, communément appelées Grand Prix. Pour permettre à la France de garantir l'éligibilité des coureurs et de la nation et de conserver son rang, l'Équipe de France peut apporter une aide logistique à certains coureurs.

Quelques Grand Prix sur le continent européen seront proposés en cours de saison afin de maintenir des coureurs éligibles de manière permanente (250 points UCI dans chaque spécialité), de renforcer le rang de la France dans chaque spécialité, de se préparer aux échéances importantes et d'évaluer le niveau des sportif-ive-s. Ce programme tient compte des offres de chaque organisateur en matière d'accueil de l'Équipe de France.

En ce qui concerne les épreuves internationales en France (Coupes de France), l'Équipe de France endurance n'effectue pas de déplacement. Ces épreuves se font sous les couleurs d'équipes ou de clubs. L'engagement et le déplacement s'effectuent sous la responsabilité de l'équipe et du coureur.

La participation aux épreuves organisées en France (Coupes de France) est vivement conseillée pour permettre une confrontation régulière et évaluer le niveau de chacun. En veillant à la bonne articulation avec la programmation générale d'entraînement, les entraîneurs nationaux en charge du collectif noteront l'investissement de chaque athlète dans la pratique de la piste.

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale

- Cédric CHAUMOND – Directeur Technique National Adjoint et Directeur du Programme Relève
- François LAMIRAUD – Manager de la Piste et en charge des collectifs Relève
- Léonard COSNIER – Entraîneur Endurance Relève
- Yann LE BOUDEC – Entraîneur Endurance Relève
- Alexandre PRUDHOMME – Entraîneur Sprint Relève
- Kévin SIREAU – Entraîneur Sprint Relève

